

---

## Effondrement côte des Chapeliers : Où en est-on ?

---

### **La côte des Chapeliers sera interdite à la circulation, du 22 au 26 février, afin de permettre la réalisation de sondages géotechniques.**

Le 16 décembre dernier, la chaussée du Clos des capucins, située à l'aplomb de la côte des Chapeliers, s'affaissait sous le poids d'un véhicule de chantier d'une entreprise du BTP, provoquant l'effondrement du mur de soutènement. Un périmètre de sécurité était rapidement mis en place ainsi qu'une déviation. Et dès le lendemain, des travaux étaient entrepris pour conforter le mur, afin d'éviter tout nouveau glissement, avec la pose, notamment, de poutres métalliques. Une solution provisoire destinée à rétablir au plus tôt la voie de circulation dans le sens de la descente, ce qui fut fait le 24 décembre.

S'agissant d'un sinistre impliquant plusieurs parties, un expert s'est rendu sur les lieux début février. Ce n'est qu'une fois son feu vert donné, que les travaux définitifs pourront être engagés. En attendant les services de la Ville s'activent pour trouver une solution pérenne, ce qui nécessite un certain nombre de préalables et parmi eux, des sondages géotechniques, afin d'étudier la nature et les caractéristiques du sous-sol.

Ces sondages seront réalisés par l'entreprise Kaena du 22 au 26 février. Afin de permettre leur bon déroulement, la côte des Chapeliers sera interdite à la circulation, durant cette période, sur les deux voies. Une déviation sera mise en place. La rue Clos des Capucins et la rue Saint-Romain, quant à elles, seront interdites ponctuellement à la circulation, entre le 22 février et le 5 mars, en concertation avec les riverains.